

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 05-2021

SÉANCE DU 24 MARS 2021

Boucllement du préavis N° 08-2019 Renouvellement des horodateurs

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement de CHF 126'000.00 TTC, alloué le 25 septembre 2019 (préavis N° 08-2019), et destiné au renouvellement des horodateurs.

Tous les travaux annoncés ont été réalisés et les nouveaux horodateurs ainsi que l'application de paiement dématérialisé sont opérationnels. Le boucllement de ce préavis peut dès lors avoir lieu.

Le décompte final s'établit comme suit :

	Préavis CHF TTC	Dépenses CHF TTC	Différence CHF TTC
Totaux	126'000.00	87'776.45	38'223.55

En conclusion, le montant de l'investissement s'élève à CHF 87'776.45 TTC et sera amorti sur une durée de 5 ans.

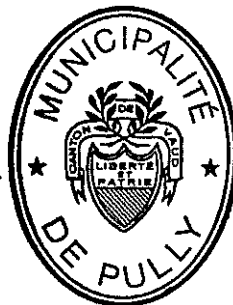
Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 10 mars 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 24 mars 2021